

# Marché de l'électricité : Qui sont les fournisseurs les plus verts?

Notice méthodologique  
Edition 2018 du classement Greenpeace France



# Pourquoi ce classement

---

En France, le marché de l'électricité pour les particuliers s'est ouvert à la concurrence en 2007, mettant fin au monopole d'EDF qui était jusqu'alors le seul et unique fournisseur d'électricité auquel les consommateurs et consommatrices avaient accès. En 2018, on compte désormais 29 fournisseurs sur le marché de l'électricité, avec leurs lots d'offres, dont beaucoup sont présentées comme des « offres vertes » pour approcher de nouveaux clients potentiels, soucieux de leur empreinte écologique.

Une électricité verte est une électricité qui est produite par des technologies renouvelables. Pourtant, aujourd'hui, la réglementation n'oblige pas les fournisseurs d'électricité qui présentent des offres vertes à acheter de l'électricité renouvelable : ils doivent simplement le certificat (appelé « garantie d'origine ») qui atteste qu'une quantité équivalente d'électricité renouvelable à celle consommée a été injectée sur le réseau d'électricité, en France ou ailleurs en Europe. Cela signifie qu'un fournisseur d'offres vertes peut se contenter d'acheter de l'électricité produite dans une centrale à charbon ou nucléaire, du moment qu'il achète aussi un certificat « vert ». Dans ce cas, l'argent payé par les consommateurs et consommatrices va principalement au producteur d'électricité nucléaire ou fossile, plutôt qu'au producteur d'électricité renouvelable.

Greenpeace France a souhaité comprendre quels fournisseurs achètent, produisent et investissent dans les énergies renouvelables et vérifier si leurs efforts traduisaient une réorientation des politiques d'investissement des acteurs de l'électricité. C'est l'objet de ce classement : évaluer la contribution des fournisseurs d'électricité à la transition énergétique, démêler le vrai du faux et aider les consommateurs à comprendre plus facilement un marché difficile à décrypter.

# Les étapes

---

En juin 2018, Greenpeace France a envoyé un questionnaire à tous les fournisseurs d'électricité proposant des offres aux consommateurs particuliers en 2017, leur demandant des précisions sur plusieurs points :

- **Achètent-ils ou produisent-ils l'électricité ? Avec quelles sources d'électricité ?** Cela permet de comprendre quelle part de l'électricité fournie aujourd'hui par le fournisseur est produite à partir d'énergie renouvelable, nucléaire, ou fossile (charbon, gaz, fioul).
- **Dans quelles énergies investissent-ils, dans quelles proportions et à quel rythme ?** Cela permet de comprendre si le fournisseur contribue activement à l'essor des énergies renouvelables ou s'il investit encore dans des énergies non renouvelables.
- **Font-ils usage des garanties d'origine ? Si oui, d'où viennent-elles ?** Cela permet de comprendre si le fournisseur se contente de respecter la réglementation pour pouvoir qualifier une offre de « verte », ou s'il s'impose un cahier des charges plus rigoureux.

Sur la base des données collectées via ce questionnaire et via les rapports d'activité publics, ensuite consolidées et vérifiées, Greenpeace France a attribué des notes à chaque source d'électricité en fonction de ses émissions de CO2 et de ses externalités environnementales : de la moins durable (nucléaire, charbon, etc.) à la plus durable (petite centrale hydraulique au fil de l'eau, photovoltaïque, éolien, etc.). Greenpeace France a ensuite catégorisé les fournisseurs d'électricité en fonction de leur usage relatif et de leur dépendance à ces différentes technologies. Attention, les activités sont pondérées : la politique du fournisseur en matière de garanties d'origine représente 15 % de l'évaluation ; la politique en matière d'achat et production représente 35 % de l'évaluation et la politique d'investissement compte pour 50 %.

En effet, Greenpeace France accorde une grande importance aux investissements qui permettent de préparer la transition énergétique. Pour respecter les accords climatiques conclus à Paris, il faudra investir massivement dans les énergies renouvelables dans les années à venir. De plus, les clients ont le droit de connaître les choix de leur fournisseur pour l'avenir, d'autant plus que les investissements « verts » sont brandis par les fournisseurs comme un argument de vente. Ainsi, un fournisseur d'électricité qui n'investit pas ou pas assez se retrouve moins bien classé. Un fournisseur (ou sa maison mère) qui, en parallèle, investit massivement dans des sources d'énergie non durables est plus durement sanctionné et se retrouve parmi les derniers du classement.

# Le périmètre de l'évaluation

---

## Les fournisseurs concernés

L'édition 2018 de ce classement des fournisseurs d'électricité en France a évalué 19 fournisseurs, selon les critères suivants :

- Ils fournissent de l'électricité aux consommateurs particuliers.
- Ils opèrent au niveau national : c'est-à-dire qu'ils sont actifs sur plus de 90 % des communes françaises, en cohérence avec la définition proposée par la Commission de régulation de l'énergie (CRE). Cela signifie que certains fournisseurs, accessibles uniquement localement, ne sont pas évalués dans ce classement.
- Ils ont été actifs toute l'année 2017. Dans des cas particuliers, un fournisseur arrivé sur le marché courant 2017 peut être pris en compte : par exemple, quand il a absorbé un fournisseur existant et actif depuis le début de l'année 2017, ou quand il a été créé par un fournisseur déjà actif sur le marché.

Dix fournisseurs d'électricité sur les 29 actifs sur le marché français au moment de la parution de ce classement ne sont donc pas évalués dans cette première édition : Butagaz, Cdiscount Energie, Elécocité, Electricité de Provence, ENI, Green Yellow Casino, Leclerc, Mint Energie, Ohm Energie, Urban Solar Energy.

## Les données évaluées

**Les fournisseurs, et non les offres.** Pour évaluer la contribution d'un fournisseur d'électricité à la transition vers les énergies renouvelables, cela ne fait pas sens de regarder uniquement les offres ou l'électricité fournie aux consommateurs particuliers. Il faut étudier la stratégie globale de l'entreprise pour comprendre si les énergies renouvelables sont vraiment sa priorité. C'est pourquoi Greenpeace France a regardé la politique de production, d'achat et d'investissement (direct ou via des participations dans des entreprises) du fournisseur ainsi que celles des ses actionnaires majoritaires le cas échéant.

**Les données 2017.** Pour comparer des choses comparables, nous avons étudié les activités 2017 et les plans d'investissements des fournisseurs d'électricité avant et après 2017.

**Les données concernant les garanties d'origine.** Pour chaque fournisseur, nous avons tenu compte des garanties d'origine qu'il achète pour verdir ses offres auprès des consommateurs. Nous avons souhaité savoir s'ils se procurent des garanties d'origine et si oui, de quelles sources d'électricité renouvelables. Certaines sources d'électricité renouvelables sont moins valorisées à cause de leur empreinte environnementale.

**Les données concernant la production d'électricité.** Pour chaque fournisseur, nous avons tenu compte de ses capacités de production d'électricité en Europe, en 2017. Nous avons voulu

connaître, pour chaque type de technologies, les capacités de production détenues par chaque fournisseur en nombre de MW.

**Les données concernant l'achat d'électricité.** Pour chaque fournisseur, nous avons voulu savoir s'il achète de l'électricité sur le marché de gros et/ou directement à des producteurs d'électricité. Dans le cas où ils achètent de l'électricité à des producteurs, nous avons cherché à connaître la source de cette électricité : renouvelable, fossile ou nucléaire.

**Les données concernant les investissements (et désinvestissements) passés et les investissements à venir.** Pour chaque fournisseur, nous avons regardé les MW d'électricité raccordés au réseau dans le passé et ceux prévus au cours des prochaines années, en Europe<sup>1</sup>. Selon le type d'énergie, nous avons considéré des périodes de temps différentes :

- Pour les énergies renouvelables et le gaz, nous avons tenu compte des raccordements dans les deux années qui précèdent et les deux années à venir.
- Pour le charbon, nous avons tenu compte des raccordements dans les cinq ans qui précèdent et les cinq ans à venir.
- Pour le nucléaire, nous avons tenu compte des raccordements dans les dix années qui précèdent et les dix années à venir. Nous avons également considéré que dans le cas où l'entreprise investit pour prolonger la durée de vie initiale d'une installation, cela compte comme un investissement.
- La méthodologie tient également compte des désinvestissements : quand une entreprise a fermé (c'est-à-dire mis à l'arrêt et non pas vendu) une centrale à charbon ou nucléaire dans les deux années passées, cela est valorisé dans le classement.

---

<sup>1</sup> La méthodologie ne regarde pas les montants financiers investis mais les capacités installées grâce à ces investissements

# Le barème de notation des technologies

Ce classement des fournisseurs d'électricité se concentre sur les différentes technologies permettant de produire de l'électricité<sup>2</sup>. Dans le barème, chaque source d'énergie est classée dans une des quatre catégories proposées sur la base de son impact environnemental. Pour ce faire, on tient compte de ses émissions de CO2 mais aussi des déchets produits et de ses autres externalités environnementales. Cela donne lieu à une note sur cinq pour chacune des quatre catégories (de la moins durable à la plus durable).

Sources de production d'électricité	Emissions CO <sub>2</sub>	Externalités environnementales	Score /5
Solaire photovoltaïque	++	+	5
Énergie solaire concentrée	++	+	5
Éolien (terrestre / offshore)	++	+	5
Hydroélectricité au fil de l'eau	++	+	5
Biogaz provenant des boues d'épuration ou équivalent	++	+	5
Petites centrales hydroélectriques ≤ 10 MW	++	+/-	5
Hydroélectricité à grande échelle > 10 MW	++	-	2,5
Biomasse ≤ 20 MW (PCCE)	+	+/-	2,5
Gaz (avec cogénération)	-	+	2,5
Incinération des déchets	-	+/-	1,5
Biomasse > 20 MW (PCCE)	+	--	1,5
Gaz (sans PCCE)	--	+/-	1,5
Énergie nucléaire <sup>3</sup>	+/-	--	0
Biomasse >20 MW (co-combustion)	--	--	0
Fioul	--	--	0
Charbon/Lignite	--	--	0

<sup>2</sup> Le classement ne tient pas du tout compte des activités des fournisseurs en matière d'économies d'électricité car il n'existe à ce jour aucune méthodologie solide pour permettre d'évaluer l'impact réel d'un fournisseur dans ce domaine.

<sup>3</sup> Précisions sur la méthode de notation des émissions CO2 du nucléaire. Il existe plusieurs sources d'incertitudes pour mesurer avec précision le bilan carbone final du nucléaire : par exemple, l'impact des importations d'électricité carbonée pour compenser l'arrêt fortuit de centrales nucléaires vieillissantes ou encore les émissions liées à la gestion des déchets dans le temps. Nous avons donc choisi de souligner cette incertitude. Ceci étant dit, le nucléaire reçoit la note de 0 sur 5 en raison de l'impact environnemental désastreux de ses déchets : le nucléaire produit des volumes de déchets très importants chaque année, dont certains sont extrêmement dangereux pour plusieurs milliers d'années, et pour lesquels il n'existe aucune solution durable de stockage et de gestion.

# Les catégories de fournisseurs

---

Pour cette première édition, Greenpeace France a différencié les fournisseurs d'électricité évalués comme suit :



**Les fournisseurs « vraiment verts »** : ici, on retrouve les meilleurs fournisseurs d'électricité sur le marché. Ils ne sont pas parfaits mais proposent d'ores et déjà une électricité à plus de 95 % renouvelable à leurs consommateurs et soutiennent les petits producteurs d'électricité renouvelable.



**Les fournisseurs « en bonne voie »** : ici, on retrouve les fournisseurs d'électricité qui font plus ou moins des efforts pour produire et développer les énergies renouvelables, ou pour investir dans ce secteur. Ils sont loin d'être verts, mais pour cette première édition du classement des fournisseurs d'électricité, nous souhaitons les encourager à faire plus.



**Les fournisseurs « à la traîne »** : ici, on retrouve les fournisseurs qui ne font rien ou presque en matière d'électricité renouvelable.



**Les fournisseurs « vraiment mauvais »** : ici, on retrouve les fournisseurs sanctionnés parce qu'ils continuent d'investir massivement dans les énergies fossiles et le nucléaire, et nuisent ainsi à la transition énergétique. Les fournisseurs sont aussi sanctionnés si c'est leur maison mère qui nuit à la transition énergétique: l'argent des clients va aller soutenir les investissements et les choix de la maison mère, pas uniquement ceux de la filiale.

# Classement 2018 des fournisseurs d'électricité verte en France



## Vraiment verts



## En bonne voie



## À la traîne



## Vraiment mauvais



[guide-electricite-verte.fr](http://guide-electricite-verte.fr)

le guide de l'électricité verte

GREENPEACE